

Index > Edition papier > Pays Basque

Pays Basque

L'ours : un prédateur crée des emplois

30/06/2009

Machja NICCI

La semaine dernière, des bergers de Sainte-Engrâce ont eu la mauvaise surprise de retrouver quatre de leurs brebis mortes, a priori tuées par un ours. Cinq autres semblent avoir carrément disparu. Affamé au sortir de l'hibernation et n'ayant que faire des contingences économiques et géopolitiques humaines, le (ou les) plantigrade aurait simplement traversé la frontière entre Pays Basque Sud et Nord pour venir se délecter de quelques brebis souletines. «C'est la même chose que l'année dernière presque à la même date» précise Albert Aguiar, le Maire de Sainte-Engrâce, qui ajoute que l'ours avait disparu de la circulation juste après ses exactions.

Plusieurs preuves dont le témoignage d'un berger qui serait tombé nez à nez avec l'animal incriminent effectivement l'ours. «En plus de traces de luttés et de poursuites, des hématomes et des morsures bien particulières ont été observées sur les bêtes», précise Xavier Horgassan, chef de service à l'ONCFS (l'Office national de la chasse et de la faune sauvage).

Des subventions qui tombent à pic

Dès qu'il a été informé de la chose, Albert Aguiar a suggéré le recrutement de nouveaux bergers gardiens à demeure dans les estives. Des subventions sont justement accordées par la région depuis environ deux ans spécifiquement pour la création d'emplois de ce type. Milou Castan, le directeur de La Commission syndicale du Pays de Soule qui siège à Mauléon, est satisfait de ces coups de pouce qui résultent de plus de quinze années de travail de la part d'institutions comme la sienne.

En Soule, ils ont permis l'année dernière de créer trois postes. Le directeur parle de quatre ou cinq nouvelles embauches pour cette année. «Mais recruter des personnes acceptant de passer plusieurs mois dans les estives n'est pas toujours très facile», ajoute le maire de Sainte-Engrâce. Il évoque la réticence de bien des jeunes à s'isoler durant l'été avec le troupeau.

Pour cette année, les bergers de sa commune vont donc continuer à travailler comme à l'habitude. Ils verront l'année prochaine pour une éventuelle embauche.

Une problématique récurrente

La Commission syndicale du Pays de Soule participe à la réflexion autour de la cohabitation entre les éleveurs et la faune sauvage dont l'ours fait partie. Même si elle ne prend pas les mêmes proportions que dans d'autres zones de l'hexagone, la problématique reste de taille et les avis divergent toujours quant à la légitimité de la présence de l'animal dans la montagne.

Un constat : les territoires naturels se réduisent de plus en plus. De fait, est-ce l'ours qui se rapproche de la civilisation ou la civilisation qui se rapproche de l'ours ? Une chose est sûre, l'évolution du travail des bergers ne permet pas une surveillance aussi importante qu'autrefois. «On constate une présence moindre sur le terrain» explique Milou Castan. «Les bergers sont de moins en moins nombreux et on leur demande de plus en plus de travail. Entre l'exploitation du haut et celle du bas, le berger seul -ou même en couple- ne trouve pas le temps de rester en permanence près des bêtes». Les brebis victimes du «travailler plus» ?

Pour sa part, Xavier Horgassan de l'ONCFS trouve tout à fait naturel que l'ours s'attaque aux brebis : «Comme les humains, l'ours est omnivore ; il en a besoin pour son métabolisme, surtout après plusieurs mois d'hibernation, il doit reprendre des forces avant de partir en quête d'un partenaire pour la reproduction». En résumé, ce que la nature ne lui apporte pas, l'ours va le chercher auprès des élevages, comme tout bon consommateur... mais sans payer la marchandise. Les bergers touchés devraient être indemnisés à concurrence de 200 euros par animal retrouvé mort. Une somme qui inspire au maire de Sainte-Engrâce la réflexion selon laquelle «les brebis ne sont pas élevées pour l'ours dont on se passerait bien». Les brebis qui ont disparu, elles, ne devraient pas faire l'objet d'indemnités.

Sarean Zer, la nouvelle dans autres sites: